



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 20/10/2025, AU
SGAE A**

**FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR**

**LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU
LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR**

**COPIE A DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »
DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR**

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Direction – Unité	DG DEFIS A3
Numéro de poste Sysper:	XXX
Personne de contact:	Paraskevi PAPANTONIOU
Prise de fonctions souhaitée:	4ème trimestre 2025
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: Click or tap here to enter text.
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> Avec indemnités <input type="radio"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="radio"/> États Membres de l'UE ainsi qu'aux <input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> pays tiers suivants: ... <input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes: ...	
<input type="radio"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	

Délai des candidatures	<input checked="" type="radio"/> 2 mois <input type="radio"/> 1 mois Date limite pour postuler: 27-10-2025
------------------------	---

Présentation de l'entité (nous sommes)

La Direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace (DG-DEFIS) est le service de la Commission européenne chargé de renforcer la compétitivité et l'innovation de l'industrie européenne de la défense en assurant l'évolution d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) résiliente ainsi qu'en soutenant la création d'un marché européen des équipements de défense garantissant des conditions de concurrence équitables et permettant à la BITDE de réaliser des économies d'échelle. Pour ce faire, nous permettons aux investissements de soutenir les chaînes d'approvisionnement de la défense, en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises (PME). Notre travail est guidé par la stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) ainsi que par le Livre blanc sur la capacité de défense européenne/Préparation à l'horizon 2030 et est mis en œuvre par le biais d'un ensemble de programmes et d'initiatives.

Au sein de la direction A, chargée du développement de la politique de défense de l'UE, l'unité A.3 a pour mission de contribuer à la réalisation d'un véritable marché européen de la défense, de contribuer à une Europe plus forte dans le domaine de la sécurité et de la défense et à la compétitivité de la BITDE, et de remédier aux vulnérabilités de l'UE face aux cyberattaques et aux attaques hybrides, notamment en renforçant la résilience et la capacité de l'Union à y faire face de manière plus robuste et plus efficace. L'unité a également pour objectif de renforcer la souveraineté technologique de l'Union et la résilience globale de la base industrielle et technologique de défense de l'UE (BITDE), afin de pouvoir résister aux chocs dans les chaînes d'approvisionnement et faire face aux situations d'urgence extrêmes, contribuant ainsi à la préparation de l'Union et des États membres en matière de défense.

L'unité A.3. travaille en étroite collaboration et dans une configuration flexible avec d'autres unités de la direction de la politique de défense.

Présentation du poste (nous proposons)

Gestionnaire de politiques – Marché unique de la défense et menaces hybrides

Sa tâche sera de contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'UE soutenant la création d'un véritable marché unique européen de la défense et à inciter à la compétitivité et la résilience de l'industrie de la défense européenne.

Tout en tenant compte des spécificités du secteur de la défense, il/elle contribuera en particulier à la mise en œuvre et à la révision de la Directive sur les marchés publics de défense et de sécurité (Directive 2009/81/CE), dans le but d'obtenir un meilleur accès au marché pour toutes les entreprises de l'UE, une coopération transfrontalière accrue et facilitée, des procédures simplifiées et une sécurité d'approvisionnement augmentée pour les États membres.

Il/elle contribuera à renforcer la capacité de l'équipe à produire des évaluations analytiques et politiques dans le cadre des activités susmentionnées et à suivre de près les tendances affectant le Marché Européen des Équipements de Défense.

Il/elle participera aux travaux préparatoires et à la rédaction juridique dans le cadre de la révision de la Directive sur les marchés publics de défense et de sécurité (Directive 2009/81/CE), qui doit aboutir à une proposition législative de la Commission d'ici la fin de 2026. Il/elle sera également impliqué(e) dans les discussions suivantes dans le cadre de la procédure législative normale.

Il/elle suivra et participera également aux travaux des groupes d'experts de la Commission européenne sur les achats de défense et de sécurité. Elle/Il collaborera avec divers acteurs de plusieurs secteurs, y compris d'autres services de la Commission, les États membres, le Service européen pour l'action extérieure, l'OTAN, l'Agence européenne de défense, des entreprises privées et des partenaires internationaux.

Elle/Il peut également être impliqué(e) dans le suivi des principales tendances affectant le secteur de la défense au sein de l'UE et à l'international et dans les travaux sur d'autres initiatives et législations concernant le marché unique de la défense de l'UE. Il/elle participera au développement d'initiatives de l'UE pour soutenir l'adaptation de l'industrie de la défense de l'UE à la nouvelle situation de sécurité et aux menaces émergentes. Elle/Il peut également participer aux travaux liés à l'écosystème aérospatial et défense, y compris le suivi des grandes initiatives politiques de l'UE ayant un impact sur le secteur de la défense.

Sa tâche sera de contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'UE qui soutiennent la lutte contre les menaces hybrides, y compris cyber, et renforcent les capacités de défense.

Sur la base d'une analyse complète des menaces hybrides potentielles et existantes, ainsi que des vulnérabilités identifiées, elle/il contribuera également à la conception d'une politique européenne globale pour atténuer les menaces hybrides et proposera des politiques adaptables à la nature évolutive des menaces hybrides. Elle/Il travaillera avec divers acteurs de plusieurs secteurs, y compris d'autres services de la Commission, les États membres, le Service européen pour l'action extérieure, l'OTAN, l'Agence européenne de défense, des entreprises privées et des partenaires internationaux.

Elle/Il devra maintenir un haut niveau de connaissance des tendances et des évolutions affectant les domaines des menaces hybrides et de la cyberdéfense.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Un(e) collègue dynamique, motivé(e) et enthousiaste ayant de l'expérience notamment dans les marchés publics de défense et de sécurité ou/et dans les transferts intra-UE de produits liés à la défense.

Le/la candidat(e) retenu(e) devrait posséder de solides compétences analytiques et juridiques, ainsi qu'une expérience en élaboration de politiques. Il/elle doit être capable de travailler de manière proactive, posséder de très bonnes compétences en communication et être capable d'établir et de maintenir des relations de travail constructives avec les autres services de la Commission, le Conseil, le Parlement européen, le SEAE, l'AED et avec les parties prenantes externes (États membres,

industrie, OTAN).

Le/la candidat(e) devrait notamment posséder une ou plusieurs des qualités suivantes :

- Expérience professionnelle dans le domaine de la politique de défense, y compris dans la conception d'initiatives politiques de défense au niveau de l'UE ou national et/ou dans la mise en œuvre des règles applicables au secteur de la défense, en particulier dans le domaine des marchés publics de défense;
- Expérience dans la conception et/ou le développement d'initiatives dans le domaine des marchés publics de défense;
- Solides compétences analytiques appliquées aux thèmes liés au marché européen des équipements de défense et, en particulier, au domaine des marchés publics de défense;
- Bonne connaissance du secteur et du marché de la défense de l'UE, ainsi que de la politique industrielle de défense au niveau de l'UE et/ou des États membres, est un atout;
- Expérience dans les menaces hybrides, la politique de cyberdéfense, la cybersécurité, la sécurité de l'information ou dans des rôles connexes et expérience dans l'engagement des parties prenantes dans l'industrie de la défense, ainsi qu'avec les États membres et l'OTAN;
- Compétences de communication solides (écrites et orales) pour la rédaction de politiques et l'engagement des parties prenantes;
- Compétences analytiques appliquées à la lutte contre les menaces hybrides et à la politique de cyberdéfense;
- Capacité à travailler efficacement en équipe avec des groupes diversifiés et à construire de solides réseaux;
- Capacité à anticiper les futurs défis et à gérer les situations d'urgence, y compris atténuer les dommages.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Une bonne maîtrise de l'anglais est essentielle pour l'exercice des fonctions et la communication efficace avec les parties prenantes internes et externes.

Le poste exige des candidats qu'ils soient en possession d'une habilitation de sécurité valide (PSC) au niveau SECRET UE/EU SECRET. Le candidat retenu devra se soumettre à une enquête de sécurité s'il ne possède pas déjà une habilitation de sécurité au niveau approprié (secret UE), conformément aux dispositions de sécurité applicables.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures

reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).